



Semaine nationale de lutte contre le cancer : du 18 au 24 mars 2024

La Ligue contre le cancer présente son offre de services pour
aider les patients à faire face aux impacts physiques,
psychologiques et sociaux liés au cancer.



Contacts presse :

Agence PRPA : Ellia Foucard : ellia.foucard@prpa.fr – 06 23 06 08 89

La Ligue contre le cancer : Viviane Aubry-Charveriat : viviane.aubry-charveriat@ligue-cancer.net – 01 53 55 25 31

SOMMAIRE

Edito, le mot du Professeur Daniel Nizri, président de la Ligue contre le cancer p.3

L'offre de services de la Ligue contre le cancer : un accompagnement avant, pendant et après la maladie p.4

I - Les soins de support : une approche novatrice dans le traitement des cancers

1. Le soutien psychologique pour se sentir accompagné p.6
2. L'activité physique adaptée pour continuer à être en mouvement p.8
3. Les soins socio-esthétiques pour se réapproprier son corps p.8
4. Les conseils en diététique, adapter son alimentation à de nouveaux besoins p.9

II – Les accompagnements sociaux et juridiques

1. Les commissions sociales pour être soutenus face aux difficultés financières p.11
2. Les accompagnements déployés dans les Comités pour ne plus être seul face à l'impact social et professionnel du cancer p.12
3. AIDEA, le premier dispositif associatif dédié à l'assurance de prêt p.13
4. Le service de conseils juridiques p.14

Dans chaque département de France et dans les territoires ultramarins, la Ligue contre le cancer est présente aux côtés des personnes touchées par le cancer et leurs aidants.

La Ligue met à leur disposition de l'information, un accompagnement personnalisé mais également une offre de soins de support et de bien-être gratuits pour les personnes malades afin d'améliorer la qualité de vie pendant et après la maladie.

Pour être aidé et accompagné, contactez la Ligue grâce à un numéro vert gratuit :

0 800 940 939 Services & appel gratuits

[La Ligue près de chez vous](#) | [Ligue contre le cancer \(ligue-cancer.net\)](#)
www.ligue-cancer.net



L'aggravation des inégalités d'accès à la santé s'est encore amplifiée, conséquence de la crise économique et sociale que traverse notre pays. Les résultats d'une étude récente commandée par la Ligue contre le cancer à BVA Xsight ont permis de mettre en lumière les conséquences pour les malades atteints du cancer de

*cette dégradation de notre système de santé. L'allongement des délais de prise en charge, les difficultés d'accès aux soins et aux médicaments, les détériorations avérées de la qualité du parcours de soins et les restes à charge qui fragilisent les plus vulnérables, mettent en grave péril les précieux acquis des plans cancers successifs. Ces détériorations constituent une menace pour la santé des personnes malades du cancer à l'origine de véritables pertes de chance. Inégalités d'accès aux dispositifs de dépistage, allongement des délais de rendez-vous, diagnostics tardifs, difficultés d'accès aux traitements et à leur bonne observance, informations inadaptées, renoncement aux soins... les personnes vivant déjà des situations complexes se retrouvent davantage fragilisées face au cancer. La Ligue contre le cancer développe **une offre de services complète, qualitative, gratuite et sécurisée** concourant à une prise en charge adaptée aux besoins de ces personnes, facilitant notamment leur accès à une information claire concernant les aides et droits existants.*

Daniel Nizri, président de la Ligue contre le cancer

L'offre de services de la ligue contre le cancer : un accompagnement avant, pendant et après la maladie

L'aggravation des inégalités d'accès à la santé en France s'est accentuée avec la crise économique et sociale. Une récente étude commandée par la Ligue contre le cancer et réalisée par BVA Xsight a mis en évidence les conséquences de cette détérioration du système de santé sur les patients atteints de cancer. Allongement des délais de prise en charge, difficultés d'accès aux soins et aux médicaments, détérioration de la qualité du parcours de soins, accroissement des restes à charge. Ces problèmes mettent en danger les avancées essentielles et entérinées lors des plans de lutte contre le cancer.

Depuis plus d'un siècle, la Ligue contre le cancer s'érige en rempart solidaire pour ceux qui font face au cancer. Sa mission est claire et sans équivoque : **accompagner les personnes concernées à chaque étape de leur parcours et faire évoluer notre société pour une meilleure prise en charge de la maladie cancéreuse dans ses causes et conséquences**. Que ce soit pour les patients atteints, leurs proches ou toute personne traversant cette épreuve, la Ligue est présente à leurs côtés.

Le cancer ne se réduit pas à son seul impact physique. Son traitement ne se limite pas à une prise en charge thérapeutique (chirurgie, chimiothérapie, radiothérapie, immunothérapie...). Il est aussi synonyme d'épreuve psychologique, familiale, et parfois professionnelle et sociale.

C'est la raison pour laquelle la Ligue contre le cancer propose un ensemble d'interventions non médicamenteuses, également **appelés soins de supports**, offre de services améliorant la qualité de vie des patients et diminuant les conséquences de la maladie tout au long de leur parcours et facilitant leur guérison, ainsi que leur vie quotidienne et celles de leurs proches.

Au sein des **300 espaces Ligue, répartis dans les 103 comités départementaux en France métropolitaine et en Outre-mer**, c'est près de 1 700 professionnels et bénévoles de la Ligue qui apportent leur soutien à près de 75 000 bénéficiaires concernés chaque année. Concrètement, l'offre de la Ligue pour les personnes malades et leurs proches sur tout le territoire, c'est aujourd'hui, environ 1 800 soins de support et de bien-être délivrés en établissement de santé et en ville par des intervenants spécifiquement formés dans le cadre de séances individuelles ou collectives.

Cette offre de services est essentielle pour aider les patients à faire face aux défis physiques, émotionnels et sociaux liés au cancer.

I - Les soins de support : une approche novatrice dans le traitement des cancers

Définis comme l'ensemble des soins et soutiens nécessaires aux personnes malades tout au long de leur parcours, conjointement aux traitements spécifiques contre le cancer, les soins de support ont évolué au fil des années.

Ils se sont organisés, diversifiés et ont gagné en légitimité. Aujourd'hui, ils sont intégrés au parcours de soins et occupent une place centrale dans la lutte contre le cancer.

La stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 met l'accent sur trois axes essentiels : qualité, accessibilité et évolutivité de l'offre de soins de support. Si les soins oncologiques de support font partie intégrante du traitement des personnes atteintes de cancer, ils répondent avant tout à un besoin crucial : **lutter contre les effets secondaires des traitements** et les conséquences immédiates ou à plus long terme de la maladie. Ils contribuent ainsi à améliorer la qualité de vie des patients mais aussi à une meilleure adhésion et tolérance aux traitements ; participant donc à leur efficacité.

Reconnus comme faisant partie du soin en cancérologie l'**activité physique adaptée, les conseils diététiques, le soutien psychologique et l'écoute**, le soutien face aux difficultés sociales et **professionnelles**, sont des soins complémentaires souvent mal connus des personnes concernées insuffisamment informées. Quant aux soins socio-esthétiques, bien que non reconnus officiellement comme soins de support, ils jouent un rôle essentiel dans l'accompagnement des patients atteints de cancer. Ils sont un soutien pour les patients atteints de cancer, les aidants à se sentir mieux dans leur corps et à affronter la maladie avec plus de sérénité. C'est pourquoi l'objectif de la Ligue contre le cancer est de garantir l'accessibilité financière, géographique, sécurisée et harmonisée de ces soins et d'œuvrer sans relâche pour optimiser l'accompagnement médico-psycho-social de la personne malade et de son entourage.

1 - Le soutien psychologique pour se sentir accompagné

Le cancer ne se limite pas seulement aux symptômes physiques, l'annonce du diagnostic est un bouleversement qui vient impacter l'équilibre psychique et rend parfois utile le recours à un accompagnement psychologique. Fatigue, anxiété et sentiment d'impuissance font partis des ressentis courants et légitimes

> De quoi s'agit-il ?

Parce que chacun vit ces effets de manière unique, mais que tous partagent le besoin de soutien, la Ligue offre des espaces d'écoute et de liberté aux patients et à leurs proches tout au long de leur parcours médical au sein des Comités et via le numéro vert de la Ligue. Les sujets sensibles peuvent être abordés avec bienveillance et sans jugement par des psychologues diplômés d'État.

> Le bénéfice pour la personne concernée

Les personnes malades et leurs proches retrouvent dans chacun des Comités un espace d'écoute attentive. Le service d'écoute téléphonique¹ se distingue notamment par sa capacité à répondre aux demandes de soutien psychologique liées à l'anxiété, au besoin d'écoute, et d'aide pour appréhender le quotidien de la maladie qui peuvent se présenter tout au long du parcours et nécessiter une prise en charge urgente.

Cette réactivité est rendue possible grâce à des horaires d'accessibilité plus larges (9h-19h), soulageant ainsi les difficultés d'accès ou d'obtention de rendez-vous pour bénéficier d'une écoute professionnelle dans des délais adaptés. Ce service vise également à réduire les inégalités en permettant aux habitants isolés d'accéder malgré tout à un soutien de qualité.

> En pratique :

Le soutien psychologique est proposé selon plusieurs modalités pour s'adapter aux besoins de chacun.

- **Le soutien psychologique individuel**

Un psychologue reçoit la personne concernée et définit avec elle le rythme des rencontres, dans un cadre éthique et déontologique. Il peut s'agir d'un premier entretien, pour faire le point, ou de plusieurs entretiens dont les modalités sont fixées entre le psychologue et la personne concernée.

- **Les groupes de parole**

Les groupes de parole sont des espaces d'échange et de partage d'expériences communes vécues par des personnes confrontées au cancer. Animés par un psychologue expérimenté et éventuellement un co-animateur (soignant ou autre psychologue), ils se différencient de groupes consacrés à l'information ou à la convivialité. Des groupes de paroles existent pour des personnes qui sont ou ont été touchées par la maladie.

¹ Le service d'écoute fait partie du collectif de la Téléphonie Sociale et en Santé (TeSS), créé en mars 2012 par plusieurs acteurs, dont la Ligue. Ce collectif a pour objectifs de favoriser les échanges de bonnes pratiques, de promouvoir la téléphonie sociale en santé et de développer l'expertise dans ce domaine.

Le numéro vert de la Ligue contre le cancer

La Ligue contre le cancer met à disposition un numéro de téléphone gratuit, du lundi au vendredi de 9h à 19h :

0 800 940 939 Services & appel gratuits

En tapant 1, il est possible d'avoir accès à Ecoute Cancer, un service d'écoute et de soutien, anonyme et confidentiel, assuré par des psychologues. Ce service s'adresse à toute personne concernée par la maladie, quel que soit le moment (en attente de résultats, suite à une annonce, au cours de traitements, l'après cancer, etc.). Tous les sujets peuvent être abordés : doutes, inquiétudes, souffrance, aspect relationnel, etc. C'est un espace où la parole est libre, sans jugement, pour permettre à la personne concernée de prendre le temps, de mettre des mots, de se poser certaines questions et en toute confidentialité.

> Chiffres-clés à retenir

- 47 % des appels concernent des personnes en cours de traitement
- 19 % concernent les appels faisant suite à l'annonce de la maladie,
- 6 % concernent des personnes en situation de rémission,
- 8 % concernent des récurrences,
- 7 % la fin de traitement,
- 5 % la fin de vie,
- 4 % à la suite d'un décès,
- 4 % en période d'examen.

Le service Ecoute Cancer a célébré ses 40 ans d'existence en 2022.

> Deux exemples de témoignages recueillis par Ecoute Cancer :

« C'est la première fois où je parle de mes peurs, (...) ça m'a beaucoup soulagé »

« Pendant 3 ans j'ai appelé régulièrement. Ma mère a eu un cancer du sein et elle est décédée hier (...) grâce à vous j'ai pu l'accompagner ses 12 dernières heures. Si ce service n'avait pas été là je n'aurais pas eu la force de le faire (...) vous êtes d'une utilité exceptionnelle (...) on ne se rend pas compte mais parfois après 20 minutes de discussion avec vous je reprenais des forces ... »

2 - L'activité physique adaptée pour continuer à être en mouvement

L'activité physique joue un rôle essentiel dans **l'amélioration de la qualité de vie** des patients atteints de cancer, tant pendant qu'après les traitements. Sa spécificité est d'être adaptée à la maladie, à la condition physique et aux limites de chacun.

> De quoi s'agit-il ?

L'exercice régulier peut améliorer la tolérance aux traitements, tels que la chimiothérapie et la radiothérapie. Il peut réduire les effets secondaires tels que la fatigue, les nausées et la perte d'appétit, mais aussi tend à réduire la fatigue associée au cancer et à ses traitements. Même une marche légère peut avoir des effets positifs. Et enfin, l'activité physique améliore le pronostic de la maladie. Elle peut également réduire le risque de récurrence pour certains types de cancers.

En outre, il est important de noter que plus l'activité physique est commencée tôt (ou préservée) dans le parcours de soins, plus ses effets bénéfiques seront significatifs.

> Pourquoi l'activité physique doit-elle être adaptée ?

- L'activité physique doit être adaptée à chaque patient en fonction de sa pathologie,
- Elle doit être adaptée à la condition physique de la personne et à ses pratiques sportives antérieures,
- L'activité physique doit être encadrée par une personne formée et diplômée.

> Le bénéfice pour la personne concernée

L'activité physique adaptée permet un mouvement régulier, sans risques ni douleurs afin de :

- Réduire et prévenir ces limitations, certaines séquelles, et certains effets secondaires des traitements : la fatigue, les douleurs articulaires, l'anxiété, etc.
- Reprendre confiance en soi et en ses ressources,
- Conserver et retrouver du lien social, et même dans certains cas, réduire le risque de rechute.

> En pratique, comment en bénéficier ?

90 % de nos comités départementaux offrent des séances d'activité physique adaptée dispensées par un enseignant en activité physique adaptée aux personnes atteintes de cancer, pendant et/ou après les traitements. Ces séances sont proposées dans plus de 140 lieux répartis sur l'ensemble du territoire hexagonale et d'Outre-Mer et animés par des professionnels spécifiquement formés.

Retrouvez la liste [ici](#)

3 - Les soins socio-esthétiques pour se réappropriier son corps

La maladie s'accompagne de changements sur le plan physique et psychique qui peuvent altérer l'estime de soi. **Les effets secondaires des traitements ont des répercussions qui nécessitent une réponse personnalisée et adaptée aux besoins de la personne malade.**

> De quoi s'agit-il ?

La socio-esthétique est un soin de support destinée autant aux hommes qu'aux femmes et qui permet d'agir en complément des traitements de la maladie sur différents aspects, que ce soit physique ou moral. Elle s'inscrit dans le projet de soins ou de vie, en lien avec les équipes soignantes, et propose un accompagnement pour prévenir et soulager les effets secondaires des traitements sur le plan esthétique et cutané, et retrouver l'estime de soi.

> Quels bénéfices ou actions concrètes pour la personne concernée :

- Aider à reprendre contact avec soi et se sentir mieux par des massages spécifiques, des modelages et des conseils pour prendre soin de soi, même une fois rentré à la maison,
- Accompagner les changements liés à la pilosité ou à la perte et la repousse des cheveux, Retrouver le plaisir de se sentir bien avec son corps et son image tout au long du parcours, avec un maquillage spécifique, des jeux de couleurs, de foulard ou l'orientation vers des professionnels de prothèses capillaires,
- Apporter un soin particulier à la peau et aux ongles - qui peuvent être plus ou moins abimés par les traitements.

> En pratique, comment en bénéficier ?

Parce que tous les professionnels de l'esthétique n'ont pas la connaissance des effets secondaires des traitements et de la compatibilité de certains soins avec ces derniers, les patients peuvent s'adresser auprès de leur Comité départemental, si celui-ci n'en propose pas, il lui recommandera des praticiens habilités à pratiquer ce type de soins. Certains comités peuvent également proposer une prise en charge à domicile lorsque cela est nécessaire.

4 - Les conseils en diététique, adapter son alimentation à de nouveaux besoins

Parce que le cancer, ainsi que les traitements qui lui sont associés, peuvent entraîner des répercussions sur l'alimentation et qu'ils peuvent affecter l'état nutritionnel, c'est-à-dire l'équilibre entre ce qui est consommé et ce qui est dépensé physiquement, il est essentiel de prendre en compte ces facteurs pour maintenir une santé optimale des personnes concernées pendant cette période. Le besoin en nutrition augmente avec la maladie et les traitements.

Pourtant, les patients rencontrent souvent des difficultés physiques à s'alimenter. Cela peut aboutir à une perte de poids parfois importante et exposer à une dénutrition. Dès qu'elle commence, la dénutrition a des conséquences importantes, notamment sur la qualité de vie et la poursuite des traitements. À l'inverse, un surpoids ou l'obésité au moment du diagnostic, pendant ou après les traitements, peuvent aussi avoir des conséquences négatives sur la maladie.

> De quoi s'agit-il ?

L'évaluation et la surveillance de l'état nutritionnel sont essentielles tout au long du parcours de soins et permet de minimiser les conséquences négatives sur la santé liées à la dénutrition ou au surpoids. Pour adopter une alimentation adaptée aux besoins spécifiques des malades, il est recommandé de solliciter les conseils d'un professionnel en nutrition, tel qu'un diététicien ou un médecin nutritionniste.

> Le bénéfice pour la personne concernée

La diététique est une pratique dispensée par un ou une diététicienne diplômée et expérimentée qui consiste à prodiguer des conseils personnalisés afin de diminuer les effets secondaires des traitements tels que :

- La perte ou la prise de poids,
- La modification du goût,
- La perte d'appétit,
- Ou encore des troubles digestifs.

Dans tous les cas, il s'agit tout simplement de garder du plaisir à manger tout en assurant les apports dont le corps a besoin pour mieux supporter les traitements et lutter contre leurs effets et ceux de la maladie.

> En pratique, comment en bénéficier ?

Après un bilan nutritionnel pour déterminer les besoins de la personne malade, il est possible de bénéficier gratuitement d'un suivi en consultation avec un ou une diététicienne en établissement de santé pendant les traitements, de disposer d'un accompagnement personnalisé et de faire le lien avec l'équipe de soins, si besoin. Plus de la moitié des Comités départementaux proposent des ateliers collectifs pour apprendre à adapter ses préparations, en toute convivialité.

Les médecins peuvent prescrire des conseils en diététique en post-traitement. En effet, il est possible de bénéficier d'un bilan et de consultations de suivi jusqu'à un an après la fin des traitements actifs dans le cadre du parcours de soins global post traitement de cancer. Tous les détails [à retrouver ici](#)

II – Les accompagnements sociaux et juridiques

1 - Les commissions sociales pour être soutenus face aux difficultés financières

Bien que le cancer soit pris en charge dans le cadre des affections de longue durée (ALD), les personnes concernées ont souvent à faire face à des dépenses supplémentaires restant à leur charge (dépassement d'honoraires, prothèses, frais de transports, aides à domicile, etc.). Les patients et les proches ont donc besoin d'un soutien face à ces difficultés.

> De quoi s'agit-il ?

Parce que la maladie peut fragiliser financièrement, des aides financières sont allouées ponctuellement par les comités départementaux de la Ligue contre le cancer en complément des aides du droit commun ou pallier l'absence d'aide.

> Les situations de vie dans lesquelles des aides financières peuvent être accordées :

Les commissions sont à l'écoute des malades et de leurs proches et s'adaptent à leurs besoins. Elles peuvent sur dossier accorder un soutien financier lorsque la maladie entraîne des frais supplémentaires (aide-ménagère, frais médicaux non pris en charge, déplacement ou hébergement de proches venus soutenir, etc.), impacte la vie quotidienne (prise en charge ponctuelle de factures, aide alimentaire, aide à domicile etc.) et que les projets de vie doivent être soutenus dans un objectif de reconstruction (vacances, bourses jeunes malades, projet professionnel, etc.).

> En pratique, comment en bénéficier ?

Ces aides financières, qui constituent une obligation statutaire, sont attribuées par les commissions sociales des Comités départementaux de la Ligue au regard du besoin de la personne sur dossier de demande rempli par une assistante sociale.

Ce recours à une assistante sociale pour constituer le dossier, assure au bénéficiaire un accompagnement social global et personnalisé.

> Chiffres clés à retenir :

En 2023, près de 9 000 familles touchées par la maladie ont été aidées financièrement
Le montant moyen accordé par demande est de 467 €*.

* Montant global des aides financières des commissions en 2023 : 4 019 771 euros

2. Les accompagnements déployés dans les Comités pour ne plus être seul face à l'impact social et professionnel du cancer

À différentes étapes de la maladie, les personnes atteintes de cancer et leurs proches se posent des questions diverses pour lesquelles elles vont devoir trouver des interlocuteurs « spécialistes », en capacité de leur répondre. Le cumul des difficultés et leur interdépendance participent à la complexité de la situation. À qui s'adresser ? Où ? Quand ? Ces questions sont des problèmes récurrents pour les personnes malades. Certaines thématiques soulèvent plus de questionnements et d'incompréhension de la part des personnes malades comme des professionnels : emploi, indemnités journalières, maintien de salaire et aide à domicile etc.

- **L'accompagnement face aux difficultés sociales**

Les personnes malades et leurs proches sont orientés dans leurs démarches au sein de chacun des Comités pour se repérer au sein des nombreux interlocuteurs spécialisés (travailleurs sociaux, CAF, MDPH, sécurité sociale, etc.). Certains proposent également de l'accompagnement social, de l'aide aux démarches, ou encore des ateliers de retour à l'emploi.

Pour savoir si ces services existent dans chacun des Comité, contactez-le : [lien](#)

- **Le site Mes Droits Mes Démarches**

Le site Mes Droits Mes Démarches propose 200 fiches d'informations synthétiques, répondant à des questions qui jalonnent le parcours administratif et juridique des personnes malades et de leurs proches : les aides à domicile, les congés maladie, le temps partiel thérapeutique, l'invalidité, le droit à l'oubli, ou encore, les dispositifs réservés aux proches comme le congé de proche aidant. On retrouve également les interlocuteurs clefs avec lesquels les personnes sont amenées à échanger et leur rôle : assistante sociale, médecin généraliste, CAF, sécurité sociale etc.)

Ce site est un appui pour les personnes malades et leurs proches dans leur quotidien face à la maladie mais également un support soutenant les professionnels dans leur mission d'information souvent complexe sur le volet de l'accès aux droits et aux dispositifs sociaux.

> En pratique, comment en bénéficier ?

Il suffit de se connecter à la plateforme : <https://droit-demarche-cancer.fr/>

> Chiffres clés à retenir :

Près de 100 000 connections depuis le début septembre 2023.

> Verbatims :

“C'est un vrai parcours du combattant. On entend tout et son contraire. Je tiens à vous adresser tous mes remerciements et ma profonde gratitude pour la qualité des informations que j'ai pu retrouver sur votre site.”

3. AIDEA, le premier dispositif associatif dédié à l'assurance de prêt

Parce que le cancer a également des conséquences sur les projets de vie des malades notamment pour un achat d'un bien immobilier. Lors d'une demande de crédit, ils peuvent être confrontés au refus pur et simple de l'assurance emprunteur ou à des majorations de tarifs importantes liées à leur risque de santé remettant en cause leur projet d'emprunt.

Pour aider les personnes malades, la Ligue a mis en place en 2006 le service **AIDEA**. C'est le premier dispositif associatif en France totalement dédié à aux difficultés d'assurance et de prêt. Ce dispositif téléphonique national anonyme et gratuit s'adresse à tout candidat à l'emprunt concerné par un cancer, quelle que soit l'étape de la maladie (attente de diagnostic, annonce, en cours de traitement après-cancer, etc.). Le service mène aussi un combat pour faire évoluer les conditions d'accès à l'assurance emprunteur et au crédit.

Types de questions auxquelles répond le service :

Est-ce qu'avec un cancer, je peux emprunter ?

Je rencontre des difficultés de prise en charge de mon contrat d'assurance emprunteur

Je suis refusé par l'assurance, existe-il des solutions alternatives ?

> **En pratique :**

AIDEA est animé par des professionnels issus de la banque, de l'assurance et du droit qui peuvent apporter une meilleure compréhension des dispositions législatives liées à l'assurance emprunteur.

Le service est accessible via le numéro de téléphone vert de la Ligue, gratuit et anonyme : du lundi au vendredi de 9h à 17h, en tapant 2.

0 800 940 939 Services & appel
gratuits

4. Le service de conseils juridiques

La Ligue met à disposition un service de conseils juridiques qui va couvrir un large champ de sujets tels que ceux liés à l'incidence de la maladie sur la vie professionnelle, médicale.

> De quoi s'agit-il ?

La permanence juridique de la Ligue contre le cancer se fait sous la forme de consultations juridiques téléphoniques. Elle est gratuite, anonyme et confidentielle. Elle est assurée par des avocats mis à disposition par le Barreau de Paris dans le cadre du dispositif « d'accès au droit ».

> En pratique, comment en bénéficier ?

Le responsable de la permanence juridique évalue les problématiques, vous apporte les premiers renseignements et orientations.

Il propose également, si besoin, une consultation avec un avocat de la permanence. Ces avocats vous conseillent sur les actions possibles et souhaitables et/ou orientent vers les structures compétentes (tribunal, commissariat, huissiers, médiateur, etc.)

Le service juridique est accessible du lundi au vendredi de 9h00 à 17h00 en composant le 0 800 940 939 puis en tapant 3.



> Chiffres clés à retenir :

La permanence juridique téléphonique reçoit en moyenne 500 appels par an.